

SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2018

n°40-2018

DUREES DES AMORTISSEMENTS : DUREE D'AMORTISSEMENT DU HARAS

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **JEUDI 20 DECEMBRE 2018 à 14h30 à SAINT-LO** au pôle hippique (salle de la Madeleine) sur convocation du 13 décembre 2018.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

Titulaires

M. André DENOT	Conseiller départemental, Président du SMPH
Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale 1 ^{ère} vice-présidente du SMPH
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo 2 ^{ème} vice-président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 ^{ème} vice-président du SMPH
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô

Suppléante

Mme Catherine SAUCET	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô
----------------------	--

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

M. Jean-Manuel COUSIN (pouvoir à Mme Florence MAZIER)	Conseiller régional
M. Gilles QUINQUENEL (pouvoir à M. Loïc RENIMEL)	Président de Saint-Lô Agglo
M. François BRIERE	Maire de Saint-Lô 3 ^{ème} vice-président du SMPH
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du Président ;

Vu l'acquisition en 2017 du haras par le Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô ;

Considérant le haras financé en totalité par des subventions et la possible prise en compte de la dotation d'amortissement avec la reprise des subventions transférables ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents,

Décide de l'amortissement du haras, à compter de 2019, sur une durée de 30 ans. Ce bien étant financé en totalité par des subventions, la dotation d'amortissement sera neutralisée par la reprise des subventions transférables.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT

